

Quelques conseils avant de commencer...

1) **Le meilleur outil pour préparer le CA** est le *Courrier de S1 n°2* du 26 août 2016, version papier (envoyé normalement à tous les établissements et donc dans le casier SNES de votre établissement) ou téléchargeable sur le site national (www.snes.edu / rubrique « *Espace militants – Les courriers de S1* » avec votre n° d'adhérent et le mot de passe à 4 lettres figurant sur votre carte d'adhérent). Pour la partie budgétaire voir les pages 30 à 38.

2) Pour préparer votre CA, il faut récupérer sur notre site académique : www.versailles.snes.edu les articles complets qui vous donneront toutes les précisions possibles sur votre budget. Vous trouverez aussi **la dotation notifiée** pour votre établissement

- Si vous êtes en collège : il faut aller dans la rubrique correspondant à votre département : **SNES 78, SNES 91...**

- Si vous êtes en lycée : un article complet sur les choix de la Région Ile-de-France dans la rubrique : **Lycées Collèges Rentrée**

3) Il faut **exiger une commission permanente** (même si réglementairement elle n'est pas obligatoire) souvent indispensable pour se faire expliquer certains éléments du budget. Ne pas hésiter à poser des questions et se faire préciser tous les éléments qui composent le budget de votre établissement. **Votre Chef d'établissement et le gestionnaire se doivent d'être transparents** envers les administrateurs élus au CA !!

4) Ne pas se laisser dicter les choix de l'administration. **C'est le CA qui fixe et vote la répartition du budget et pas le Chef d'établissement seul !** Cette répartition peut aller au-delà des indications données par le Conseil départemental ou régional. L'examen du budget appartient au domaine d'autonomie d'un établissement et le CA a un rôle décisionnel : **les élus peuvent soumettre au vote des choix différents de ceux proposés le chef d'établissement** au sein de l'enveloppe attribuée.

MOTION ou VŒU D'EXPLICATION DE VOTE CONTRE LE BUDGET 2016

Conseil d'administration du 2016, du collège/lycée à (voté à ... voix « pour », ... voix « contre », ... abs). La répartition proposée au CA ne permet pas un bon fonctionnement du lycée notamment en matière pédagogique (développer une argumentation) ; la répartition du budget n'est pas suffisamment détaillée notamment à l'intérieur du service pédagogie et vie de l'élève. C'est pourquoi, le Conseil d'administration du collège/lycée se prononce contre le budget prévisionnel 2017.